

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 8 février 2012 à 19 h 30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par monsieur Alain Castagner, préfet. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, mairesse du canton de Dundee  
M. Normand Crête, maire de la municipalité de Hinchinbrooke  
M. Stéphane Gendron, maire de la ville de Huntingdon  
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock  
M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown  
Mme Louise Lebrun, mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe  
Mme Jocelyne Lefort, mairesse de la municipalité de Saint-Chrysostome  
M. Denis Loiselle, maire de la municipalité de Howick  
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester  
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement  
Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin  
Mme Suzanne Yelle Blair, mairesse de la municipalité de Franklin  
M. François Landreville, directeur général / secrétaire-trésorier

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

6312-02-12

Il est proposé par Pierre Poirier  
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement  
Que la séance est ouverte.

ADOPTÉ

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

6313-02-12

Il est proposé par Suzanne Yelle Blair  
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement  
Que l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉ

**3A. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2012**

6314-02-12

Il est proposé par Pierre Poirier  
Appuyé par Denis Loiselle et résolu unanimement  
Que le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2012 est adopté.

ADOPTÉ

**3B. PRÉSENTATION DE M. DOMINIQUE TREMBLAY**

M. Tremblay présente le projet « Sport-étude » soccer de l'école Arthur-Pigeon.

6315-02-12

Il est proposé par Pierre Poirier  
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement  
Que le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent appuie le projet « Sport-étude » de l'École Arthur-Pigeon.

ADOPTÉ

**4. SUIVI DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

**4.01 RECOMMANDATION AU DOSSIER 401549 DE LA CPTAQ RELATIVEMENT À L'IMPLANTATION D'UN SITE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET D'UN SITE DE FILTRATION D'EAU POTABLE EN TERRITOIRE AGRICOLE – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

*ATTENDU QUE* conformément à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, une recommandation doit être formulée par le Conseil des maires relativement à un usage à caractère public;

*ATTENDU QUE* la recommandation doit tenir compte des objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé, du document complémentaire et du règlement de contrôle intérimaire;

*ATTENDU QUE* la municipalité de Sainte-Barbe demande à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) l'aliénation et l'utilisation, à des fins autres que l'agriculture, de 34 721,2 mètres carrés pour l'implantation d'un site de traitement des eaux usées, lot 2 843 099 (adjacent à la route 132), et d'un espace de 19 000 mètres carrés pour l'implantation d'un site de filtration d'eau potable, lot 3 932 681 (adjacent à la route 202);

*ATTENDU QUE* ces installations vont desservir le noyau villageois aussi identifié de périmètre d'urbanisation;

*ATTENDU QUE* ces installations visent à contribuer à l'assainissement du milieu, d'une part, et à la densification des usages, d'autre part;

*ATTENDU QUE* la municipalité a fait réaliser différentes études préalables à arrêter ses choix sur ces deux sites, et que ces sites présentent ceux du moindre impact sur les activités agricoles;

*ATTENDU QUE*, outre l'impact de retrancher quelques 53 721 mètres carrés à l'agriculture, l'impact est attribué au puits d'alimentation d'eau potable, dont des distances seront à prévoir pour les épandages;

*ATTENDU QU'*une autorisation n'aura pas d'effet sur les installations d'élevages actuelles localisées à plus de 1 400 mètres de distance;

*ATTENDU QUE*, relativement au schéma d'aménagement et de développement révisé, au document complémentaire et au règlement de contrôle intérimaire 178-2004, les utilités publiques sont des usages autorisés en territoire agricole;

6316-02-12

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Pierre Poirier

Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement

De reconnaître que la demande de la municipalité de Sainte-Barbe déposée auprès de la Commission de la protection du territoire agricole pour l'aliénation et l'utilisation, à des fins autres que l'agriculture, de 34 721,2 mètres carrés pour l'implantation d'un site de traitement des eaux usées, lot 2 843 099, et d'un espace de 19 000 mètres carrés pour l'implantation d'un site de filtration d'eau potable, lot 3 932 681, ne contrevient pas aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement révisé, du document complémentaire et du règlement de contrôle intérimaire.

ADOPTÉ

#### **4.02 RECOMMANDATION SUR UNE DEMANDE D'EXCLUSION DE 8,65 HECTARES DU TERRITOIRE AGRICOLE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET**

*ATTENDU QUE* la municipalité de Saint-Anicet s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec CPTAQ aux fins d'obtenir l'exclusion d'un espace d'une superficie de 8,65 hectares (86 538,4 m<sup>2</sup>) situé sur le lot 2 842 866 du Cadastre du Québec, aux fins de permettre la réalisation du projet de *PARAD GROUPE IMMOBILIER INC.*;

*ATTENDU QUE* *PARAD GROUPE IMMOBILIER INC.*, détient une propriété dans la municipalité de Saint-Anicet et que l'entreprise projette d'aménager la première phase d'un parc pour « *autocaravanes de classe A* » lequel comptera, à terme, 250 emplacements;

*ATTENDU QUE* le projet de *PARAD GROUPE IMMOBILIER INC.* répond aux besoins de la municipalité et requiert l'exclusion de la zone agricole d'une superficie de 8,65 hectares (86 538,4 m<sup>2</sup>) située sur le lot 2 842 866 du Cadastre du Québec;

*ATTENDU QUE* l'exclusion a pour effet l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et la création d'une zone récréation avec l'usage spécifique d'un parc d'autocaravanes;

*ATTENDU QUE* la concentration dans un même environnement physique des installations et équipements d'accueil de cette nature est cohérente et répond aux principes d'aménagement du territoire sous-jacents au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

*ATTENDU QUE* le projet de la municipalité de Saint-Anicet s'intègre aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

*ATTENDU QUE* l'appréciation du secteur visé par la demande déposée par la municipalité de Saint-Anicet, en fonction des différents paramètres et critères d'évaluation contenus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles LPTAA, démontre l'absence d'impact significatif par rapport à la ressource sol, à l'homogénéité du milieu de même que par rapport aux perspectives, activités et pratiques agricoles que nous retrouvons sur le lot visé et les lots avoisinants;

*ATTENDU QUE* la municipalité de Saint-Anicet bénéficie d'une vocation touristique et récréative affirmée, et que le tourisme constitue à l'échelle locale et régionale un actif de grande importance sur les plans social et économique;

*ATTENDU QUE* le développement du tourisme à l'échelle régionale et locale constitue un objectif de la MRC du Haut-Saint-Laurent qui s'inscrit au schéma d'aménagement et de développement;

*ATTENDU QUE* la municipalité de Saint-Anicet ne dispose pas sur son territoire d'une capacité d'accueil suffisante, ni d'installations et d'infrastructures appropriées pour accueillir, pour des séjours prolongés, les estivants privilégiant le camping, de façon plus spécifique, l'utilisation d'autocaravanes de classe A comme mode d'hébergement;

*ATTENDU QUE* la municipalité souhaite se doter de tels équipements et infrastructures pour répondre aux besoins de sa clientèle touristique;

*ATTENDU QUE* la municipalité dispose d'une superficie totale de 277,12 hectares (2 771 234 m<sup>2</sup>) hors de la zone agricole;

*ATTENDU QUE* ces espaces sont peu appropriés pour répondre aux besoins, compte tenu qu'ils sont dispersés çà et là sur le territoire et qu'ils n'offrent pas les caractéristiques requises;

*ATTENDU QUE* l'avis du comité consultatif agricole (CCA-05-2012), d'exclure 9 hectares du territoire agricole pour un parc de caravanes, contrevient aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement visant la protection du territoire et des activités agricoles;

*ATTENDU* le projet d'exclusion en partie prévu au schéma d'aménagement et de développement révisé;

*EN CONSÉQUENCE*, Il est proposé par Pierre Poirier Appuyé par Normand Crête et résolu majoritairement De signifier à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) la conformité de cette demande aux orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et du document complémentaire;

De demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'accueillir favorablement la demande de la municipalité de Saint-Anicet et d'ordonner l'exclusion de la zone agricole d'un secteur constitué d'une partie du lot 2 842 866 du Cadastre du Québec, représentant une superficie de 8,65 hectares (86 538,4 m<sup>2</sup>).

ADOPTÉ

5. **AVIS DE MOTION AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT #255-2012 POUR INCLURE LES COÛTS DU RELAIS TOURISTIQUE, DU COMITÉ DE COURS D'EAU, DE LA GESTION DU RISQUE INCENDIE ET DU RECRUTEMENT DE MÉDECIN**

6317-02-12

6318-02-12

M. Denis Loiseau dépose un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure, un règlement sera déposé au Conseil, pour adoption, afin de modifier le règlement #255-2012 pour inclure les coûts du relais touristique, du comité de cours d'eau, de la gestion du risque incendie et du recrutement de médecin.

**6A. REPORT DU RÈGLEMENT À L'EFFET QUE LE TRACÉ DES EMPRISES FERROVIAIRES ABANDONNÉES CONSTITUE UN PARC LINÉAIRE RÉGIONAL ET TENUE D'UNE SÉANCE DE TRAVAIL DES MAIRES**

6319-02-12

Il est proposé par Stéphane Gendron

Appuyé par Jean Armstrong

De reporter l'adoption du règlement à l'effet que le tracé des emprises ferroviaires abandonnées constitue un parc linéaire régional et de tenir une séance de travail du Conseil des maires, le 15 février 2012, à ce sujet.

Pour : Jean Armstrong, Deborah Stewart, Suzanne Yelle Blair, Jocelyne Lefort, Stéphane Gendron

Contre : Pierre Poirier, Denis Henderson, Normand Crête, Denis Loïselle, Jacques Lapierre, Alain Castagner, Louise Lebrun, François Rochefort

REJETÉ

**6B. ADOPTION DU RÈGLEMENT #256-2012 À L'EFFET QUE LE TRACÉ DES EMPRISES FERROVIAIRES ABANDONNÉES CONSTITUE UN PARC LINÉAIRE RÉGIONAL**

*ATTENDU QU'*un avis de motion a été déposé à la séance du 11 janvier 2012 ;

6320-02-12

Il est proposé par Jacques Lapierre

Appuyé par Denis Loïselle et résolu majoritairement

Jean Armstrong, Deborah Stewart, Suzanne Yelle Blair et Jocelyne Lefort votant contre

D'adopter le règlement #256-2012 à l'effet que le tracé des emprises ferroviaires abandonnées constitue un parc linéaire régional.

ADOPTÉ

**6C. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU PARC LINÉAIRE RÉGIONAL**

6321-02-12

Il est proposé par Jacques Lapierre

Appuyé par Pierre Poirier et résolu majoritairement

Jean Armstrong, Deborah Stewart et Jocelyne Lefort votant contre

De nommer le directeur général/secrétaire-trésorier comme représentant du parc linéaire régional.

ADOPTÉ

**7. ENTENTE POUR CONFIER LA GESTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR UNE BRANCHE DE LA RIVIÈRE DES FÈVES (INCLUSE DANS LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY) À LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY**

Sujet reporté.

**8. AUTORISATION POUR DÉPOSER UN APPEL D'OFFRES CONCERNANT LES PLANS ET DEVIS ET L'ESTIMATION DES COÛTS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LES EMPRISES FERROVIAIRES ABANDONNÉES, SOIT LA SECTION ORMSTOWN-HUNTINGDON ET LA SECTION TRÈS-SAINT-SACREMENT-SAINT-CHRYSOSTOME**

*ATTENDU QUE* le programme du ministère des Transports du Québec (MTQ) en regard à l'aide financière pour la réalisation de la piste cyclable se termine le 31 mars 2013 ;

*ATTENDU QUE* pour déposer une demande d'aide financière, il est nécessaire d'y inclure les plans, devis et estimation des coûts du projet ;

6322-02-12

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Pierre Poirier

Appuyé par Jacques Lapierre et résolu majoritairement, Deborah Stewart, Jean Armstrong, Suzanne Yelle Blair et Jocelyne Lefort votant contre

D'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à procéder par appel d'offres pour la réalisation des plans, devis et estimation des coûts pour la réalisation d'une piste cyclable sur les emprises ferroviaires abandonnées, pour les sections Ormstown-Huntingdon et Très-Saint-Sacrement-Saint-Chrysostome.

ADOPTÉ

**9. COMPTES À PAYER DU 12 JANVIER AU 8 FÉVRIER 2012**

6323-02-12

Il est proposé par Denis Henderson  
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement  
Que les comptes à payer au montant de 364 112,40 \$, pour la période du 12 janvier au 8 février 2012, soient payés.

Que la liste de ces comptes à payer est conservée dans un registre prévu à cet effet et fait partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

**10. DEMANDE D'APPUI DE LA MRC D'AVIGNON EN REGARD AUX COÛTS DE LA « MODERNISATION DES DOSSIERS D'ÉVALUATION FONCIÈRE »**

*ATTENDU QUE* les membres du Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance de la résolution #CM-2011-11-21-209-RT ;

6324-02-12

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Jacques Lapierre  
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement  
Que le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent appuie la résolution suivante de la MRC d'Avignon :

RÉSOLUTION NUMÉRO CM-2011-11-21-209-RT CONCERNANT LA MODERNISATION DES DOSSIERS D'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT le processus de modernisation du contenu des dossiers d'évaluation foncière ;

CONSIDÉRANT QUE la collecte et le maintien des informations prescrites doivent être complétées au plus tard en 2015 pour être obligatoirement mises en application des rôles à partir de 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE ce processus de modernisation des données d'évaluation foncière entraîne déjà des coûts importants ;

CONSIDÉRANT QUE beaucoup de questionnements subsistent toujours en regard des bénéfiques et des résultats attendus pour les municipalités locales en regard de la facture à payer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard St-Laurent et résolu unanimement

QUE la MRC d'Avignon demande au gouvernement du Québec de revoir le processus de modernisation des dossiers d'évaluation foncière afin de tenir compte des coûts importants imposés aux municipalités locales.

QUE cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

**11. DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

*ATTENDU QUE* les membres du Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance de la résolution # 2011-R-AG328 ;

6325-02-12

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Normand Crête  
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement  
Que le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent appuie la résolution suivante de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau :

CENTRE DE TRANSFERT ET ÉCOCENTRE - PNEUS SURDIMENSIONNÉS HORS D'USAGE – REVENDICATION DE LA RELANCE D'UNE ALTERNATIVE QUÉBÉCOISE CONVENABLE

CONSIDÉRANT que les pneus surdimensionnés font partie des matières résiduelles acceptées à l'écocentre ;

CONSIDÉRANT QU'avant sa fermeture pour faillite en juin 2011, l'entreprise Granutech était la seule qui acceptait les pneus surdimensionnés au Québec pour des fins de valorisation ;

CONSIDÉRANT QUE la tarification établie pour la réception desdits pneus était suffisante pour assumer les frais de leur valorisation lorsque l'entreprise Granutech était en service ;

CONSIDÉRANT QUE depuis la fermeture de Granutech, la seule alternative possible pour l'écocentre est d'accepter ce type de pneus moyennant un coût pour les clients de 350 \$ la tonne ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de valorisation desdits pneus a connu une hausse importante à travers le Québec en l'absence de la mise sur pied d'une alternative compétitive aux services antérieurs de Granutech ;

CONSIDÉRANT QUE face à ce nouveau coût, la valorisation des pneus surdimensionnés reçus à l'écocentre serait seulement possible moyennant des pertes significatives pour la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE cette problématique est partagée par tous les écocentres et autres lieux de valorisation à travers le Québec ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de l'Environnement issue de sa rencontre du 6 octobre 2011 relativement à cette question ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu de revendiquer auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la relance d'une alternative québécoise convenable pour le traitement des pneus surdimensionnés hors d'usage qui serait assortie de préférence d'un programme semblable à ceux régis par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (Responsabilité élargie des producteurs).

ADOPTÉ

## **12. LETTRE DE SAINT-CHRYSOSTOME**

Le préfet lit la résolution de la municipalité de Saint-Chrysostome qui souhaite se détacher de la MRC du Haut-Saint-Laurent et se joindre à la MRC des Jardins-de-Napierville.

## **13. VARIA**

### **13.01 RÉSOLUTION EN REGARD À LA PROPOSITION DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (UPA) SUR UNE DÉMARCHE POUR UN TRACÉ ALTERNATIF À LA PISTE CYCLABLE SUR LES EMPRISES FERROVIAIRES ABANDONNÉES**

Le préfet rappelle que l'Union des producteurs agricoles (UPA) n'a pas déposé un tracé alternatif pour la piste cyclable qui emprunte les emprises ferroviaires abandonnées mais que celle-ci propose à la MRC du Haut-Saint-Laurent une démarche pour évaluer un tracé sur les routes du Haut-Saint-Laurent. Il rappelle aussi que cette démarche a été réalisée en 1999 et que le comité, composé d'experts de divers horizons, avait recommandé, après avoir évalué plusieurs variables (10), de construire la piste cyclable sur les emprises ferroviaires abandonnées.

*ATTENDU QUE* le Conseil des maires a pris connaissance de la proposition de l'UPA concernant une démarche pour un tracé alternatif à la piste cyclable sur les emprises ferroviaires abandonnées ;

*ATTENDU QUE* la proposition de l'UPA pour un tracé alternatif sur les routes de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour la piste cyclable suppose un élargissement d'environ 4 mètres afin d'offrir un minimum de sécurité ;

*ATTENDU* les difficultés et presque l'impossibilité :

- Que tous les propriétaires riverains accordent 4 mètres de terrain ;
- Que tous les propriétaires demandent une autorisation à la CPTAQ ;
- Que la CPTAQ accorde une « autorisation pour une utilisation autre qu'agricole » pour toutes les parcelles demandées.

*ATTENDU* l'augmentation des coûts dû à la proposition de l'UPA, soit :

- Une pénalité minimum de 120 000 \$ pour bris de contrat ;
- Une perte d'environ 500 700 \$ de subvention ;
- Que la réalisation de la piste cyclable le long des routes coûterait 3 fois le prix que si elle était réalisée sur les emprises ferroviaires abandonnées, soit environ 6 689 000 \$, sans compter les ponts, ponceaux et les taxes ;
- Les coûts pour l'entretien des emprises ferroviaires abandonnées seraient les mêmes (fauchage, traverses, fossés).

6326-02-12

*EN CONSEQUENCE*, il est proposé par Jacques Lapierre

Appuyé par Louise Lebrun et résolu majoritairement

Jean Armstrong, Deborah Stewart et Jocelyne Lefort votant contre, soit 3 municipalités, et 10 votant pour

Que le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent rejette, pour les raisons invoquées dans le préambule, la proposition de l'UPA d'une démarche pour identifier un tracé alternatif le long des routes de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Que le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent priorise la réalisation de la piste cyclable, section Ormstown-Très-Saint-Sacrement, comme une expérience pilote afin de bonifier la réalisation des tracés Ormstown-Huntingdon et Très-Saint-Sacrement-Saint-Chrysostome.

ADOPTÉ

**13.02 RENOUELEMENT DE L'ENGAGEMENT DE M<sup>E</sup> SYLVIE ANNE GODBOUT COMME PROCUREUR DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**

6327-02-12

Il est proposé par Stéphane Gendron

Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement

Que la MRC du Haut-Saint-Laurent retienne les services de M<sup>e</sup> Sylvie Anne Godbout à titre de procureur de la Cour municipale de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour un taux horaire de cent vingt-cinq dollars (125 \$) l'heure.

ADOPTÉ

**13.03 AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU « PACTE RURAL » POUR LA RÉALISATION DE LA PISTE CYCLABLE ORMSTOWN-TRÈS-SAINT-SACREMENT**

*ATTENDU QUE* la MRC a octroyé le contrat pour la réalisation de la piste cyclable Ormstown-Très-Saint-Sacrement ;

6328-02-12

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Louise Lebrun

Appuyé par Denis Loiselle et résolu majoritairement

Jean Armstrong, Deborah Stewart, et Jocelyne Lefort votant contre

D'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à déposer une demande d'aide financière de 50 000 \$ pour la réalisation de la piste cyclable Ormstown-Très-Saint-Sacrement.

ADOPTÉ

**13.04 AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE TAXIBUS**

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent maintient son service de taxibus pour l'année 2012 ;

6329-02-12

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Stéphane Gendron  
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement  
D'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à déposer une demande d'aide financière d'une valeur de 50 000 \$, pour le service taxibus, dans le cadre du programme « Pacte rural ».

ADOPTÉ

**13.05 RÉSOLUTION POUR NOMMER SYLVIE ANNE GODBOUT AFIN DE REPRÉSENTER LE DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES DEVANT LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT, POUR L'ANNÉE 2012**

6330-02-12

Il est proposé par Suzanne Yelle Blair  
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement  
Que la MRC du Haut-Saint-Laurent retienne les services professionnels de M<sup>e</sup> Sylvie Anne Godbout pour représenter le directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale commune de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

**13.06 CORRECTION DE LA RÉSOLUTION #6251-11-11 DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DU 23 NOVEMBRE 2011**

*ATTENDU* une erreur d'écriture;

6331-02-12

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Denis Henderson  
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement  
De modifier la résolution 6251-11-11 du 23 novembre 2011 afin que le remboursement de la marge de crédit se réalise en 2012.

ADOPTÉ

**13.07 PISTE CYCLABLE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT DANS LA MUNICIPALITÉ DE HUNTINGDON**

*ATTENDU QUE* la piste cyclable sur les emprises ferroviaires abandonnées se termine à la limite municipale de Godmanchester et Huntingdon, dans un champ sans accès ;

6332-02-12

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Louise Lebrun  
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu majoritairement  
Jean Armstrong, Deborah Stewart, et Jocelyne Lefort votant contre

Que la piste cyclable sur les emprises ferroviaires abandonnées soit prolongée d'un maximum de 0,5 kilomètre, dans la municipalité de Huntingdon, afin de rejoindre un stationnement ou une rue, et que ce tronçon soit compris dans le parc régional linéaire.

ADOPTÉ

**14. CORRESPONDANCE**

1. CLD du Haut-Saint-Laurent - Offre de formation au sujet de la relève d'entreprises.
2. Citoyens pour une gestion responsable des boues municipales et industrielles - Copie d'une lettre envoyée au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, concernant le règlement 252-2011 de la MRC qui vise à interdire l'importation de MRF.
3. Pêches et Océans Canada - Invitation à participer à la consultation concernant l'ajout de la lamproie argentée comme espèce « préoccupante » à liste des espèces en péril.
4. Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) - Offre de formation sur le comportement éthique.



5. Hydro-Québec - Bulletin d'information, Janvier 2012.
6. SCABRIC - Invitation au souper des Fêtes, le 13 janvier 2012.
7. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) - Information concernant le Règlement sur les contrats de construction des organismes municipaux.
8. FQM - Invitation aux *Rendez-vous juridiques* 2012.
9. CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent – Annonce de la composition de la commission tourisme.
10. COMAQ - Programme d'études en gestion municipale.
11. Mario Taillon, enseignant en traitement des eaux - Invitation au Salon de l'Emploi 2012, à Vaudreuil.
12. Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Information concernant la Conférence sur les collectivités durables.
13. Coopérative de développement régional (CDR) de la Montérégie - Communiqué intitulé « Ouverture officielle de la Coopérative de Solidarité Garage », 9 janvier 2012.
14. Ministère du Développement économique, de l'Innovation et l'Exportation (MDEIE) - Programmation d'hiver des formations du programme MPA – Les meilleures pratiques d'affaires.
15. Magazine *Vivre à la campagne, le guide de la vie rurale au Québec* - Annonce du concours *Mon village, c'est le meilleur!*
16. Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands - Information concernant le démarrage d'un nouveau groupe AEP Éducatrice, éducateur en service de garde en milieu scolaire.
17. Université du Québec à Chicoutimi - Offre de formation.
18. SCABRIC - Information concernant une formation Web.
19. Service d'achat pour les municipalités (SAM) - Offre de produits d'entretien pour les routes.
20. Agence métropolitaine de transport (AMT) - Plan stratégique de développement du transport collectif.
21. Centre d'action bénévole de Valleyfield - Annonce de la Semaine de l'action bénévole, du 15 au 21 avril 2012.
22. TARGO Communications - Information concernant le portail de sécurité.
23. La Chambre canadienne allemande de l'industrie et du commerce Inc. - Information concernant le Sommet international qui se tiendra en Allemagne, les 13 et 14 mars prochains.
24. ZIP du Haut-Saint-Laurent - Lettre sollicitant notre participation au Comité de développement de la Route bleue du Haut-Saint-Laurent.
25. Bureau de la députée Anne Minh-Thu Quach - Offre d'espace d'affichage, pour les organismes communautaires, dans les dépliants envoyés mensuellement aux citoyens.
26. CLD du Haut-Saint-Laurent - Rappel de la formation sur le rôle et les responsabilités d'un conseil d'administration, le 19 janvier 2012.

27. Ministère de la Sécurité publique (MSP) - Rappel de la tenue du 12<sup>e</sup> Colloque sur la sécurité civile, du 14 au 16 février 2012.
28. MDEIE - Invitation à joindre l'équipe d'évaluateurs bénévoles des Grands Prix québécois de la qualité (GPQQ) 2012.
29. CLD du Haut-Saint-Laurent - Information concernant le 3<sup>e</sup> Colloque sur la réussite éducative.
30. Emploi-Québec - Information concernant l'embauche de nouveaux employés.
31. FQM - Communiqué intitulé « *Élections au conseil d'administration : une FQM représentative de la diversité des régions* », 20 janvier 2012.
32. Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) - Envoi de la ristourne de 549 \$.
33. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Information envoyée aux municipalités concernant la Politique familiale et MADA.
34. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Documents concernant la rencontre de la Table Jeunesse, le 31 janvier.
35. CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent - Annonce d'une journée d'information sur l'aménagement du territoire, le 6 mars 2012, à Valleyfield.
36. CLD du Haut-Saint-Laurent - Information concernant le Programme Action-Climat.
37. CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent - Information concernant le Programme VÉLOCE pour la mise en place d'infrastructures cyclables au Québec.
38. Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec - Invitation au Forum sur l'environnement « Les infrastructures vertes au service des citoyens ».
39. MRC de la Rivière-du-Nord - Annonce de l'élection du préfet.
40. Centre d'intendance écologique Latreille - Bulletin d'information, Février 2012.
41. MRC de La Nouvelle-Beauce - Article du journal « La Presse » dénonçant la violence faite au personnel municipal.
42. Tech Experts - Invitation à une présentation concernant le projet d'éoliennes à Très-Saint-Sacrement, au conseil municipal du 6 février prochain.
43. CRIC du Haut-Saint-Laurent - Offre de formation.
44. CLD du Haut-Saint-Laurent - Offre de formation « Pôle de l'économie sociale ».

#### **15. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune question n'a été soulevée.

#### **16. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

6333-02-12

Il est proposé par Jacques Lapierre  
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement  
Que la séance est levée.

ADOPTÉ

---

Alain Castagner  
Préfet

---

François Landreville  
Directeur général et secrétaire-trésorier